

**N° 7369<sup>3</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2018-2019

---

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de la Convention de sécurité sociale  
entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg  
et le Gouvernement de la République de Corée, faite à  
Luxembourg, le 1er mars 2018**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(21.5.2019)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés, du 16 mai 2019 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de la Convention de sécurité sociale  
entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg  
et le Gouvernement de la République de Corée, faite à  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2018**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 16 mai 2019 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 27 novembre 2018 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 20 votants, le 21 mai 2019.

*Le Secrétaire général,*

Marc BESCH

*La Présidente du Conseil d'État,*

Agny DURDU

